

REÇU A LA PRÉFECTURE
17 AOUT 2006

Conseil Général Haut-Rhin

Direction des Affaires Juridiques

ARRETE N° 2006 - 0032 - D.J.U.

PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION
DE SIGNATURE
au sein de la Direction des Ressources
Humaines et de la communication interne
(D.R.H.)

Colmar, le 16 AOUT 2006

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée par la loi du 22 juillet 1982 ;
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 1^{er} avril 2004 portant élection du Président du Conseil Général ;
- VU les arrêtés n° 2005-0003 - S.JU du 28 janvier 2005, n° 2005-0015 - D.JU du 9 mai 2005 et 2006-0006 - D.JU du 23 janvier 2006 donnant délégation de signature au sein de la Direction des Ressources Humaines ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Les arrêtés n° 2005-0015 - D.JU du 9 mai 2005 et 2006 - 0006 - D.JU du 23 janvier 2006 sont abrogés. L'arrêté n° 2005-0003 - S.JU du 28 janvier 2005 susvisé est modifié.

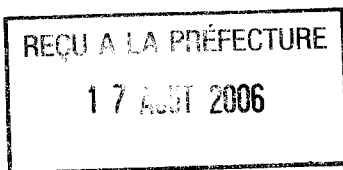
ARTICLE 2 :

L'article 2 est complété par un alinéa rédigé comme suit :

- tout acte portant recrutement de personnels amenés à remplacer les absences des personnels affectés au sein des établissements d'enseignement.

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 63 30
Fax 03 89 21 72 88
juridique@cg68.fr
www.cg68.fr



ARTICLE 3 :

L'article 3 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Line HALBWACHS, délégation de signature est donnée à :

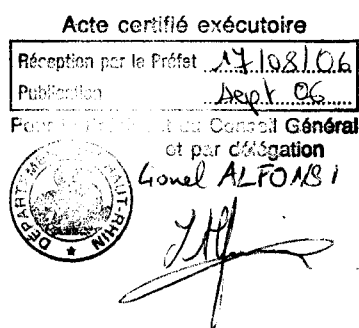
- Madame Bénédicte DEGUILLE pour les documents visés à l'article 2 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Bénédicte DEGUILLE, délégation de signature est donnée à :

- Madame Léna DURAND pour les documents administratifs, financiers et comptables relatifs à la gestion de la paie.
- Madame Nadia BOUMAIZA, pour les documents administratifs, juridiques, financiers et comptables émanant du Service Etudes et Moyens.
- Madame Valérie THEVENOT, pour les documents relatifs aux recrutements.
- Madame Eliane INGILDSSEN, pour les documents relevant de la formation.

ARTICLE 4 :

Madame Line HALBWACHS, Mme Bénédicte DEGUILLE, Mme Léna DURAND, Mme Nadia BOUMAIZA, Mme Valérie THEVENOT et Mme Eliane INGILDSSEN sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.



Fait à Colmar, le **16 AOUT 2006**

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER